

Trait d'Union

Imprimé et posté gratuitement par le centre de l'Émergence de la CSSMI

Retour au travail des retraités du RRPE

Le retour au travail des retraités RRPE est maintenant permis, à certaines conditions

Depuis le 1er mars, nous pouvons nous réjouir que le retour au travail des retraités du RRPE soit possible. Ce retour est toutefois étroitement encadré par des balises strictes qui feront en sorte que la durée de cette reprise de fonction soit limitée.

Le Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur le RRPE, lequel vient modifier les dispositions du retour au travail des pensionnés du RRPE, vient de paraître dans la Gazette officielle du Québec. Vous en trouverez copie ci-joint.

Conséquemment, à compter du 1er mars dernier, les pensionnés du RRPE qui reviennent au travail dans un emploi visé RRPE et qui décident de ne pas recommencer à cotiser à leur régime sur l'emploi occupé, pourront continuer de recevoir leur rente de retraite et le traitement de l'emploi occupé jusqu'à concurrence d'un montant correspondant à la différence entre le salaire de référence et le montant de la rente calculée par Retraite Québec. Des situations servant d'exemples vous sont présentées dans le document « Application des nouvelles dispositions » en fichier joint.

Également, tout pensionné du RRPE qui revient au travail dans un emploi visé RREGOP et qui décide de ne pas cotiser à nouveau à son régime de retraite pourra continuer de recevoir sa rente de retraite durant toute la durée de l'emploi et sans limite de traitement.

Le document INFO-2020-01 de la CÉRA accompagne également cet article pour vous faciliter la compréhension des nouvelles règles.

Vous comprendrez qu'une période d'ajustement, tant pour les employeurs que pour les retraités, sera nécessaire avant que tout soit définitivement en place.

Nous vous préviendrons de toute information nouvelle émanant de Retraite-Québec.

Salutations cordiales.

Laurent Aubin, président



Dîner du Nouvel An

Voici déjà l'année 2020 qui nous tend les bras et quoi de mieux pour amorcer cette nouvelle étape qu'un repas entre confrères, consoeurs et amis? Pour la deuxième année consécutive, c'est donc à l'auberge Lys et Chardon de St-Placide qu'étaient conviés nos membres pour célébrer ce début d'année, et ce, en toute simplicité et amitié. Quelque dix-neuf personnes ont répondu à l'appel et se sont retrouvées autour d'une table bien garnie à discuter de choses et d'autres.

Un vin mousseux offert par l'association a permis de délier quelque peu les langues et de porter un toast à cette nouvelle année qui ne manquera certes pas de rebondissements dans divers dossiers qui nous interpellent tous. Entre deux plats, notre présidente, Mme Francine Toupin, nous a fait un petit topo des dossiers en cours entre autres le recours collectif concernant le gel de notre rente. Comme association, nous avons été consultés par nos instances nationales pour connaître notre désir de poursuivre ou non le recours. Présentement, parmi les différentes associations, les avis sont un peu partagés. En ce qui nous concerne, les membres du comité directeur de l'Aqder Laurentides ont clairement signifié qu'ils désiraient poursuivre la lutte contre ce qui nous apparaît comme une injustice éhontée. Les membres présents ont entièrement endossé la position du comité directeur.

À la suite du départ de M. Luc Desilets qui a été élu comme député aux dernières élections fédérales, Mme Toupin nous a présenté le nouveau membre de notre comité directeur, à savoir M. Robert Cadieux. Ce dernier nous a fait une brève description de son parcours professionnel et également fait part des motivations qui l'ont amené à s'impliquer au sein de notre association.



Après le repas, Mme Christiane Lamer a procédé au tirage habituel de prix de présences et rappelé les prochaines activités à venir : le déjeuner de l'amitié, le dîner à la cabane à sucre et la visite des locaux de La Presse. Par la suite, on a eu droit à un petit cours d'histoire donné par l'aubergiste qui tout en nous servant le café, nous a expliqué un peu les origines de l'auberge et la place qu'elle tenait et qu'elle tient encore dans le village.



L'INIQUE LOI 126

Autorisation demandée - Le temps d'AGIR

Voici le résumé d'un texte écrit par M. Laurent Aubin « **L'obligation d'agir!** » que vous retrouverez intégralement dans l'informaqder express du 29 février dernier et disponible et sur site de l'AQDER.

Le 11 mai 2020 est la date ultime pour aller en recours, soit 3 ans après l'adoption de la loi 126 privant les retraités du RRPE de l'indexation durant 6 ans. C'est ce qu'ont décidé les 8 associations de l'Inter-Org, malgré l'issue incertaine.

Le cabinet d'avocats retenu demande 200 000\$ pour la première étape, soit l'autorisation par un juge d'exercer un recours juridique. L'AQDER versera 60 000\$, étalé sur 3 ans, des 200 000\$. Notons que 60% de nos membres participent au RRPE, soit 1970 des 3300 membres.

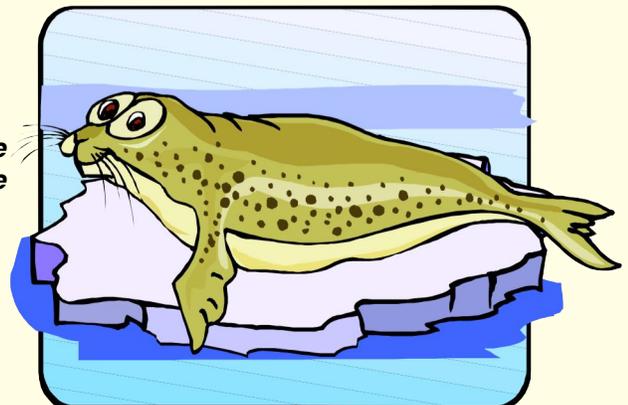
Récemment, malgré un sondage où plus de la moitié des sections représentant plus de 50% des membres souhaitent se retirer de cette démarche, le CA de l'AQDER a décidé de maintenir notre participation de 60 000\$.

ET POURQUOI ? Parce qu'il s'agit de défendre 60% de nos membres, parce que l'AQRP a rehaussé sa participation de 25 000\$ à 50 000\$, et aussi, parce que le CA trouvait peu acceptable que d'autres nous défendent sans nous impliquer activement.

L'AQDER va dans le sens que le souhaite notre comité de direction, notre assemblée générale de septembre 2019, et l'opinion des membres présents au déjeuner de l'amitié de février dernier.

Lors de l'assemblée annuelle de juin prochain, un ajout au texte de la mission de l'AQDER sera proposé (...défendre les intérêts des membres dans les domaines des régimes des rentes et des assurances...).

Nous pensons qu'il est inacceptable de nous laisser aller à la dérive sur notre banquise gelée face à cette inique loi 126. Il est temps de se jeter à l'eau et d'AGIR, quitte à nager un peu à contre-courant.



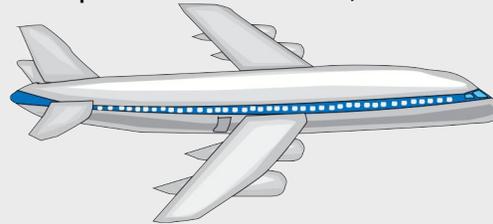
COVID-19 vs Assurances

À la suite de l'évolution de l'épidémie de COVID-19 (coronavirus), voici quelques précisions concernant la couverture d'assurance collective auprès de iA Groupe financier.

Assurance voyage et assurance annulation de voyage

- Frais médicaux d'urgence : Les frais d'urgence de nature médicale sont admissibles puisqu'une recommandation du gouvernement du Canada de ne pas voyager dans une région ou un pays ne fait pas partie des exclusions à notre contrat.
- Frais de rapatriement : Les frais de rapatriement ne sont pas couverts pour des raisons autres qu'une urgence médicale. Ainsi, bien que le gouvernement du Canada ait émis une recommandation d'éviter tout voyage non essentiel dans certains pays ou régions (Chine, Iran, Italie du Nord, etc.), cela ne constitue pas une raison valable de rapatriement pour une urgence médicale.
- Frais d'annulation de voyage : Les frais d'annulation de voyage peuvent être admissibles, à la condition que la recommandation du gouvernement du Canada incitant ses citoyens à ne pas voyager vers la destination ait été émise après que la personne assurée ait finalisé les arrangements du voyage couvert.

Pour en savoir plus sur les pays et régions touchés par cette situation, consultez le site du gouvernement du Canada.



Frais médicaux

Pour le moment, il n'y a aucun traitement spécifique ni vaccin pour le COVID-19. Aucun remboursement particulier n'est donc à prévoir.

Les autres frais médicaux et médicaments sont couverts comme prévu au contrat.

Invalidité

Les personnes qui s'absentent du travail en raison du COVID-19 seront traitées comme n'importe quelle autre absence en vertu des clauses d'invalidité prévues au contrat.

De plus, dans l'éventualité où un assuré doit être en quarantaine pour une période de 14 jours, il pourrait, sous certaines conditions, être couvert par sa protection d'assurance invalidité de courte durée.

Nous restons à l'affût de l'évolution de ce dossier et vous tiendrons informés de tous changements qui pourraient avoir une incidence sur le régime d'assurance collective de vos clients.



Activités 2019-2020



Veillez inscrire ces dates à votre calendrier. Quelques semaines avant la tenue de l'évènement, on vous enverra un courriel pour vous informer des coûts et des coordonnées exactes. Pour les membres non branchés, vous devrez contacter M. Antonio Lavigne.

17 mars 2020	Dîner cabane à sucre à Érablière aux Quatre-Vents, au 14200 chemin Dupuis, Saint-Canut, Mirabel. https://lerabliereauxquatrevents.com/	
22 avril 2020	Visite guidée de La Presse + et dîner dans le Vieux-Montréal Durée 90 minutes pour la visite guidée Explications de tous les aspects. http://plus.lapresse.ca/	
7 mai 2020	Souper à l'École Hôtelière des Laurentides au 150, rue Lesage, Sainte-Adèle, QC, J8B 2R4 http://ecolehotelierelaurentides.com/	
Fin juin début juillet (date à confirmer)	Activité avec l'ADEL (endroit à déterminer)	
11 août 2020	Journée des Retrouvailles estivales au golf « Le Diamant » (avec les membres de la section Laval et peut-être ceux du Suroît). http://www.golflediamant.com/index.php?lang=fr	
22 septembre 2020	Assemblée générale annuelle AQDER-Laurentides http://www.aqder.ca/-laurentides-12-	

INVITATION

Nous profitons de l'occasion pour vous inviter à nous faire part de vos suggestions et vos intérêts quant aux activités auxquelles vous aimeriez participer. D'autre part, si vous avez des passions que vous aimeriez partager (ornithologie, peinture, philatélie, bridge, golf, randonnée pédestre, tricot, jardinage etc.) nous pouvons vous aider à mettre sur pied des clubs ou groupes d'intérêt afin de faciliter le partage de votre ou vos passions. Vous n'avez qu'à communiquer avec notre responsable des activités, Christiane Lamer (c.lamer@aeromag2000.com) ou tout autre membre du comité directeur.

Postes ouverts

Avis d'élection juin 2020



Madame, Monsieur, Membre de l'AQDER,

S'il est un moment important dans une vie associative, c'est bien celui des élections des membres du conseil d'administration à qui nous confions, comme mandataires, la destinée de notre association. C'est dans cette perspective que les membres-délégués de chacune des sections locales de l'AQDER seront conviés, dans les prochains mois, à assister à l'assemblée générale annuelle de notre association qui se tiendra en juin 2020 à St- Jean-sur-le-Richelieu. À cette occasion, et comme le prévoient nos règlements, nous procéderons à une élection à des postes d'administrateur et de dirigeant au sein de notre conseil d'administration. Cette année, deux postes d'administrateur et un poste de dirigeant sont en élection.

- **Postes d'administrateur** : Monsieur Gaston Bouchard (fin de mandat) ; Monsieur Claude Mayeu.

- **Poste de dirigeant** : Trésorier : M. Michel Gobeil.

Les règlements de notre association précisent que tout membre régulier peut poser sa candidature à un poste d'administrateur ou à un poste de dirigeant (présidence ou trésorerie, selon le cas).

Toutefois, celui ou celle qui pose sa candidature à titre d'administrateur accepte implicitement d'occuper éventuellement un poste de dirigeant au sein du conseil d'administration s'il y est élu par les membres du conseil des présidents (article 9-1-09).

Pour le poste de dirigeant qui sera en élection (trésorerie), les membres intéressés doivent spécifiquement déposer leur candidature à ce poste tel que le prévoit l'article 5-6,01 des Règlements de l'AQDER Édition 2019.

Si vous souhaitez poser votre candidature, vous devrez vous procurer un bulletin de mise en candidature en le récupérant au www.aqder.ca sur la page d'accueil de l'AQDER. Ce bulletin devra être retourné à mon attention et être parvenu avant 12 h le vendredi 1^{er} mai 2019 à mon adresse postale: 8030, rue Beaubois, Québec, QC- G2C 1Y5 ou par courrier électronique à : denlemieux@outlook.com.

Une courte lettre de présentation de deux pages au maximum, deux signatures de membres de votre section (dont une d'un membre du comité de direction) et une photo format passeport devront accompagner votre bulletin de mise en candidature afin de servir d'introduction auprès des délégués votants.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Denis Lemieux, président d'élection

De plus, Mme Louise Meunier, adjointe administrative de l'association ainsi que M. Denis Bédard, directeur général, prendront leur retraite le 30 juin prochain. Leur poste respectif est à pourvoir.

OCTOBRE 2019						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

NOVEMBRE 2019						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

DÉCEMBRE 2019						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JANVIER 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29

MARS 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

JUIN 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

JUILLET 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AOÛT 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

SEPTEMBRE 2020						
Dim.	Lun.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

-  Comité directeur
-  Rencontre annuelle 3 - 4 juin 2020
-  Conseil des présidents
-  Assemblée générale AQDER provinciale
-  Comité des assurances
-  Assemblée générale AQDER Laurentides
-  CA de l'ADEL (présidente)

Comité directeur

RESPONSABILITÉS	NOM	COURRIEL	TÉLÉPHONE	CELLULAIRE
PRÉSIDENTE - Responsable de la coordination du développement et des activités de la section des Laurentides. - Représentante au conseil des présidents au niveau provincial. - Membre du conseil d'administration de l'ADEL. - Envoi de dons lors de décès de membres ou proches de membres.	FRANCINE TOUPIN	ft001csrdn@hotmail.com		(450) 512-5241
TRÉSORIER - Responsable des finances de la section. - Responsable du dossier des assurances. - Substitut au Conseil des présidents.	JACQUES HÉBERT	hebertjack@icloud.com		(450) 280-0329
SECRÉTAIRE - Procès verbaux des rencontres. - Responsable de la page Web et du Trait d'Union. - Prise de photos lors des rencontres. - Mise à jour de la liste des membres	GILLES LEMAY	gilles.lemay5@videotron.ca	(450) 562-7204	(438) 396-6360
CONSEILLÈRE - Responsable de la planification, de la réalisation et de l'évaluation des activités sociales et autres de notre section.	CHRISTIANE LAMER	c.lamer@aeromag2000.com	(514) 300-2205	(514) 603-9110
CONSEILLER - Accueil des nouveaux membres. - Substitut du secrétaire - Envoi des cartes d'anniversaire de naissance aux membres. - Aide à l'organisation de l'assemblée générale	ROBERT CADIEUX	cadiro@ymail.com	(450) 335-1380	
VICE-PRÉSIDENT - Responsable de la communication aux membres, des envois, courriels et postaux, concernant toutes les informations provenant de notre section et de l'AQDER provinciale. - Collaboration à la planification des activités et des événements.	ANTONIO LAVIGNE	alavigne@bell.net	(450) 472-2647	(514) 771-2647